



AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY

Cossonay, le 9 décembre 2019

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal No 12/2019 relatif au budget 2020 de la bourse communale

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 39 et 84 du règlement du Conseil communal adopté le 8 septembre 2014, le budget de fonctionnement est soumis à l'examen de la commission des finances.

L'exemplaire du budget détaillé ainsi que le préavis municipal ont été remis aux membres de la commission avant la rencontre avec la Municipalité et M. Augsburger, Boursier communal. Celle-ci a eu lieu le 11 novembre 2019 au bâtiment administratif. La commission a reçu une grande partie des renseignements souhaités pour la compréhension du budget présenté, les questions sans réponses ayant été adressées par courriel.

La finalisation de ce rapport a eu lieu par échange de courriel.

Comptes des dernières années

Comme nous le faisons maintenant depuis plusieurs années, nous vous remettons les résultats définitifs et budgétisés durant ces dernières années et pour 2020 :

Budget [CHF]

	Charges	Revenus	Amortissements	Résultats après amortissements
2020	19'876'670	20'677'030	990'053	-180'693
2019	19'505'486	20'981'931	968'575	507'870

Le budget 2020 est déficitaire, conséquence directe de la baisse d'impôt votée lors du dernier conseil. La municipalité a jugé plus simple de reporter cette baisse sur le résultat plutôt que de présenter un budget équilibré. Cela permet au moins une vision claire de l'impact de cette baisse d'impôt.

Comptes [CHF]

	Charges	Revenus	Amortissements	Résultats après amortissements
2018	19'642'686	20'074'321	2'064'000	1'000
2017	17'460'101	*20'970'469	3'490'469	19'472
2016	20'176'397	20'192'651	2'771'000	16'254
2015	18'188'880	17'433'794	816'978	-755'086
2014	17'433'996	17'439'850	1'440'000	5'854
2013	17'638'241	17'675'998	2'080'000	37'757
2012	16'024'748	16'087'791	1'570'000	63'043
2011	14'805'925	14'928'966	1'725'000	123'041

*y compris reprise sur réserve de CHF 227'446

Amortissements [CHF]

	Amortissements obligatoires	Amortissements supplémentaires	Total des amortissements
2020 budget	990'053	-	990'053
2019 budget	968'575	-	968'575
2018 comptes	874'000	1'191'000	2'064'000
2017 comptes	1'525'594	1'965'302	3'490'896
2016 comptes	1'953'000	818'000	2'771'000
2015 comptes	816'978	0	816'978
2014 comptes	1'053'000	387'000	1'440'000
2'013 comptes	898'000	1'182'000	2'080'000
2012 comptes	947'000	623'000	1'570'000
2011 comptes	1'204'000	521'000	1'725'000

Revenus

Les revenus prévus au budget sont en légère baisse [-1.0%] par rapport au budget 2019.

210.4001 – Impôt s/revenu personne physique

+ CHF 900'000.- : Les montants ont été augmentés à CHF 7'830'000.- contre CHF 6'930'000.- [+ 13 %] en 2019 en vue de la hausse prévue de la population.

210.4011 - Impôt s-bénéfice net des personnes morales

+ CHF 45'000.- : Ajustement de la RIE III

460.4341 – Taxes uniques de raccordement aux égouts

460.4341.1 – Taxes uniques de raccordements aux eaux claires

- CHF 675'000.- : Les taxes uniques relatives aux raccordements en adéquation avec les nouveaux projets de construction sont en fortes baisses (pas de nouveau projet prévu en 2020). La manne prolifique de ces dernières années n'est plus.

Charges

En ce qui concerne les charges, nous remarquons qu'elles sont à la hausse de CHF 371'202 (+2%). Nous constatons que les charges sont effectivement « planifiées dans un constant souci d'efficacité ». Toutefois, l'entretien du réseau routier pour l'assainissement du bruit CHF 500'000.- (-1'000'000 coûts + 500'000 subventions) a un impact direct sur les chiffres.

190.3116 – Informatique, frais de dépannages, rep. et installations de nouv. Logic.

CHF 50'000.- : Le projet de mise à jour du parc informatique a commencé en 2017 pour se terminer en 2019. Cependant, le maintien à jour du parc informatique a un coût important, le montant de CHF 50'000 sera maintenu ces prochaines années afin de maintenir le parc informatique à niveau.

430.3142.1 – Entretien réseau routier, assainissement du bruit

- CHF 1'000'000.- : Estimation du coût des travaux d'assainissement du bruit.

430.4399 – Autres revenus (subventions cantonales)

+ 500'000.- : Subventions cantonales disponibles jusqu'à fin 2020 uniquement.

Nous avons choisi de vous lister quelques-unes d'entre elles qui ont attiré notre attention par leur augmentation, leur ajout ou leur retrait :

110.3011 – Administration communale

+ CHF 15'000.- : Augmentation du taux d'activité de la secrétaire comptable qui s'occupe de la gestion administrative élargie ainsi que de 'La Goutine'.

180.3657.1 & 180.4359.2 – TRUC

- CHF 10'960.- : Suppression du poste, la ligne ayant été reprise par les transports publics.

350.02.3141 – Entretien du bâtiment

+ CHF 30'000.- : Une mezzanine pour stocker l'ensemble du matériel dans le bâtiment de la voirie sera créée, des panneaux solaires seront posés sur le toit plat du bâtiment.

430.3141 – Entretien éclairage intérieur de l'église

+ CHF 15'000.- : L'éclairage intérieur de l'église sera amélioré lors de la pose du nouvel instrument afin de le mettre en valeur et d'améliorer l'ensemble de l'éclairage intérieur du bâtiment.

460.3144 – Entretien réseaux égouts

CHF 300'000.- : Le budget alloué à l'entretien du réseau des égouts qui avait été fortement augmenté en 2019 (+ CHF 200'000.-) est maintenu du fait que l'entretien n'est pas terminé.

510 – Groupement scolaire exploitation

CHF 1'409'000.- : L'ensemble des charges liées aux élèves du primaire de Cossonay passent pour la première fois sous l'ASICOVV.

710.3522.2 – Accueil de jour + Petite enfance

+ CHF 67'000.- : Augmentation des charges dues à l'ouverture d'une nouvelle garderie à Mex. Cette charge sera en augmentation ces prochaines années, de nouveaux accueils étant prévu dans le groupement. C'est une charge importante pour la commune de Cossonay, CHF 692.000.- au budget 2020.

730.3654.1 – Assoc. Vaudoise d'aide et de soins à domicile

- CHF 365'750.- : Cette charge qui était au budget 2019 disparaît du budget 2020 suite à la reprise de cette charge par le canton.

La commission des finances tient à rappeler qu'une part importante des charges (environ CHF 8'000'000.-) n'est pas maîtrisable par la Municipalité et que, par conséquent, des variations plus ou moins importantes peuvent la surprendre. Nous sommes cependant confiants et estimons que la Municipalité, de par l'expérience acquise ces dernières années, a estimé les charges non maîtrisées avec diligence avant de les inscrire au budget.

Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 12/2019 relatif au budget 2020 de la Bourse communale
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'adopter le budget de la Bourse communale pour l'année 2020 tel que présenté.

Pour la commission des finances :

Bosco Ehrbar Renata..... 

Girardet Gaël 

Sigrist Thomas 

Zufferey Philippe.....

Cretegny Joachim (rapporteur) 